

Communiqué de presse

Groupe Vision New Look inc. annonce de très bons résultats ainsi qu'un 21^e trimestre consécutif de croissance des ventes des magasins comparables

Montréal, Québec, le 7 novembre 2019 : Groupe Vision New Look Inc. (« **Vision New Look** » ou la « **société** ») (TSX: BCI), un chef de file dans la vente au détail dans l'industrie de l'optique au Canada avec ses 378 magasins à travers le pays, a annoncé aujourd'hui ses résultats financiers pour les périodes de 13 et 39 semaines terminées le 28 septembre 2019 (troisième trimestre de 2019). Ce communiqué devrait être lu à la lumière du rapport de gestion et des états financiers consolidés intermédiaires résumés du troisième trimestre de 2019, lesquels sont disponibles sur le site de la société à www.newlookvision.ca/Investisseurs et aussi sur SEDAR à www.sedar.com.

Faits saillants financiers et d'exploitation du troisième trimestre de 2019

- Le chiffre d'affaires a augmenté de 2,1 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 74,4 millions \$.
- Les commandes de ventes des magasins comparables^(a) ont augmenté de 1,6 %, comparativement au troisième trimestre de l'année dernière. C'est le 21^e trimestre de suite où les magasins comparables bénéficient d'une croissance des ventes.
- Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(a) a augmenté de 3,3 % par rapport à l'année dernière pour atteindre 14,4 millions \$, soit une augmentation de 3,4 % par action, après dilution, pour atteindre 0,92 \$.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires est demeuré stable à 0,31 \$ par action, après dilution.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(a) a atteint 6,9 millions \$, soit 0,44 \$ par action, après dilution, soit une augmentation de 4,8 % par rapport au trimestre correspondant de l'année dernière. Cette augmentation est due à l'amélioration du BAIIA^(a).
- Les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont atteint 13,5 millions \$, soit une augmentation de 42,3 % par rapport à l'année dernière et une augmentation de 41,0 % par action, après dilution, pour atteindre 0,86 \$.
- La dette à long terme a été réduite de 5,1 millions \$ au troisième trimestre de 2019 par le biais de remboursements volontaires et contractuels, améliorant ainsi le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(a) à 2,56 par rapport à 2,88 pour la même période l'an passé.
- Le dividende trimestriel aux actionnaire de 0,15 \$ par action a été maintenu.

Résultats financiers et d'exploitation pour la période cumulative

- Le chiffre d'affaires et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(a) pour la période cumulative ont atteint des montants records de 223,9 millions \$ et 41,6 millions \$ respectivement, ce qui représente une augmentation de 1,8 % et 2,1 % respectivement par rapport à l'année dernière. Les commandes de ventes des magasins comparables^(a) ont augmenté de 1,9 % par rapport à l'année dernière.
- L'augmentation du nombre de magasins au cours de la période cumulative reflète l'acquisition de dix magasins et la fermeture planifiée de cinq magasins.
- Le bénéfice net attribué aux actionnaires a été de 13,7 millions \$, soit 0,88 \$ par action sur une base diluée, comparativement à 11,1 millions \$, soit 0,71 \$ par action sur une base diluée, l'année dernière.
- Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(a) a été de 18,2 millions \$, en hausse de 0,6 million \$ par rapport à l'année dernière. Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(a) a atteint 1,17 \$ par action, sur une base diluée, en hausse de 3,5 % par rapport à 1,13 \$ en 2018.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation ont été de 36,3 millions \$, en hausse de 32,5 % par rapport à l'an passé. Ils ont représenté soit 2,32 \$ par action, sur une base diluée, en hausse de 32,6 % sur l'an passé.

Commentaires du président et chef de la direction

Antoine Amiel, président et chef de la direction de Vision New Look, a déclaré : « *La deuxième moitié de l'année est bien partie, alors que New Look Vision a enregistré une croissance des ventes des magasins comparables pour le 21^e trimestre consécutif, une amélioration des résultats et des flux de trésorerie. Nous continuons à mettre l'accent sur la recherche de synergies opérationnelles et à explorer les possibilités de croissance rentable du marché canadien en voie de consolidation dans le secteur optique de la vente au détail* ».

Approbation de dividendes

Le 7 novembre 2019, le conseil d'administration de Vision New Look a déclaré un dividende trimestriel de 0,15 \$ par action ordinaire. Il sera versé le 31 décembre 2019 aux actionnaires inscrits au 20 décembre 2019. Le dividende a été désigné comme « dividende déterminé », soit un dividende donnant droit aux particuliers résidant au Canada à un crédit d'impôt pour dividende plus avantageux.

Au 31 octobre 2019, Vision New Look avait 15,644,819 actions ordinaires de catégorie A émises et en circulation.

Les actionnaires résidant au Canada peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes en espèces dans des actions ordinaires de Vision New Look sans paiement de commission ni frais de service ou de courtage par le biais du régime de réinvestissement de dividendes. Jusqu'à nouvel avis, il s'agira de nouvelles actions émises à un prix correspondant à 95 % du cours moyen pondéré pendant les cinq jours ouvrables précédant la date de versement d'un dividende. Tout actionnaire désirant se prévaloir de cette opportunité n'a qu'à en faire la demande à son courtier.

Annexes

- Tableau A - Faits saillants
- Tableau B - États consolidés du bénéfice net et du résultat global
- Tableau C - Rapprochement du bénéfice net, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribué aux actionnaires
- Tableau D - Rapprochement du bénéfice net attribué aux actionnaires et du bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires
- Tableau E - Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation

a) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles, les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation et les commandes de ventes des magasins comparables ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises.

À propos de Groupe Vision New Look inc. Vision New Look est un chef de file dans les produits et services de l'optique au Canada, exploitant un réseau de 378 magasins principalement sous les bannières Lunetterie New Look, Vogue Optical, Greiche & Scaff et Iris ainsi que des laboratoires à la fine pointe de la technologie. Les renseignements fiscaux concernant les paiements aux actionnaires sont disponibles à l'adresse www.newlookvision.ca dans la section Investisseurs.

Tous les énoncés contenus dans le présent communiqué autres que ceux ayant trait à des faits historiques sont des énoncés prospectifs, y compris, sans limitation, les énoncés au sujet de la situation financière future, de la stratégie commerciale, des coûts projetés, ainsi que des plans et des objectifs futurs de Vision New Look ou touchant Vision New Look. Les lecteurs peuvent repérer un grand nombre de ces énoncés en prêtant attention aux termes comme « croit », « considère », « s'attend à », « prévoit », « a l'intention », « entend », « estime » et aux termes similaires, ainsi qu'à leur forme négative, et à l'emploi de verbes au futur ou au conditionnel. Les énoncés prospectifs comportent des risques, des incertitudes et des hypothèses. Bien que la direction de Vision New Look considère que les plans, les intentions ou les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont raisonnables, rien ne garantit qu'elles se révéleront justes. Les facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les résultats futurs et faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés dans les énoncés prospectifs figurant dans les présentes incluent les changements en instance ou proposés à la législation et à la réglementation, la concurrence de concurrents établis et de nouveaux venus, les progrès technologiques, les fluctuations des taux d'intérêt, la conjoncture économique en général, l'acceptation et la demande de nouveaux produits et services et les fluctuations des résultats opérationnels, de même que d'autres risques énoncés dans la notice annuelle courante de Vision New Look, que l'on peut consulter au www.sedar.com. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont formulés en date des présentes, et Vision New Look ne s'engage nullement à les mettre à jour publiquement afin qu'ils tiennent compte, entre autres, de renseignements ou d'événements nouveaux, sauf si la loi l'y oblige.

Pour des renseignements additionnels, consultez le site de la société à www.newlookvision.ca. Veuillez adresser vos demandes d'information à Mme Lise Melanson au (514) 877-4119.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Faits saillants
des périodes terminées le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
Chiffre d'affaires	74 417 \$	72 871 \$	223 936 \$	219 892 \$
Écart en %	2,1 %		1,8 %	
Écart des commandes de ventes des magasins comparables^{(a)(b)}	1,6 %		1,9 %	
BAILA ajusté attribué aux actionnaires^(b)	14 429 \$	13 970 \$	41 580 \$	40 708 \$
Écart en %	3,3%		2,1 %	
% du chiffre d'affaires	19,4 %	19,2 %	18,6 %	18,5 %
Par action (dilué)	0,92 \$	0,89 \$	2,66 \$	2,61 \$
Écart en %	3,4 %		1,9 %	
Bénéfice net attribué aux actionnaires	4 825 \$	4 855 \$	13 715 \$	11 085 \$
Écart en %	(0,6 %)		23,7 %	
% du chiffre d'affaires	6,5 %	6,7 %	6,1 %	5,0 %
Bénéfice net par action				
Par action (dilué)	0,31 \$	0,31 \$	0,88 \$	0,71 \$
Écart en %	— %		23,9 %	
Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(b)	6 927 \$	6 580 \$	18 215 \$	17 602 \$
Écart en %	5,3 %		3,5 %	
% du chiffre d'affaires	9,3 %	9,0 %	8,1 %	8,0 %
Par action (dilué)	0,44 \$	0,42 \$	1,17 \$	1,13 \$
Écart en %	4,8 %		3,5 %	
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 472 \$	9 465 \$	36 264 \$	27 363 \$
Écart en %	42,3 %		32,5 %	
Par action (dilué)	0,86 \$	0,61 \$	2,32 \$	1,75 \$
Écart en %	41,0 %		32,6 %	
Flux de trésorerie disponibles^{(b)(c)}	11 129 \$	8 452 \$	29 928 \$	20 150 \$
Écart en %	31,7 %		48,5 %	
Par action (dilué)	0,71 \$	0,54 \$	1,91 \$	1,29 \$
Écart en %	31,5 %		48,1 %	
Total de la dette			150 469 \$	159 235 \$
Dette nette/ BAILA ajusté attribué aux actionnaires^{(b)(d)}			2,56	2,88
Dividende par action en trésorerie^(e)	0,15 \$	0,15 \$	0,45 \$	0,45 \$
Nombre de magasins^(f)			378	373

- a) Les magasins comparables sont ceux en exploitation depuis au moins 12 mois. Les produits composant le chiffre d'affaires sont comptabilisés lorsque les biens sont livrés aux clients. Par contre, la direction mesure la performance des magasins comparables sur la base des commandes, qu'elles soient livrées ou non.
- b) Le BAIIA, le BAIIA ajusté, le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires, le bénéfice net ajusté, les flux de trésorerie disponibles ainsi que les commandes de ventes des magasins comparables ne sont pas des mesures normalisées selon les IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Se reporter aux tableaux C et D pour un rapprochement de ces mesures au bénéfice net et au tableau E pour un rapprochement des flux de trésorerie.
- c) Les flux de trésorerie disponibles sont définis comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation en sus des acquisitions d'immobilisations corporelles.
- d) La dette nette est composée du total de la dette moins la trésorerie. Le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires représente le montant au cours des quatre derniers trimestres.
- e) Les montants de dividendes mentionnés dans le tableau ci-dessus se rapportent aux montants déclarés durant les périodes.
- f) L'augmentation du nombre de magasins au cours des douze derniers mois reflète l'acquisition de dix magasins et la fermeture de cinq magasins.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
États consolidés du bénéfice net et du résultat global
des périodes terminées le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Chiffre d'affaires	74 417	72 871	223 936	219 892
Matériaux utilisés	16 920	16 583	49 666	49 003
Rémunération du personnel	24 864	23 693	75 693	74 014
Autres frais d'exploitation	19 646	19 499	59 784	60 659
Bénéfice avant amortissements, perte sur la cession d'immobilisations, frais financiers et quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées	12 987	13 096	38 793	36 216
Amortissements et perte sur la cession d'immobilisations	4 478	4 758	13 342	15 421
Frais financiers, après revenus d'intérêts	1 750	2 150	7 285	6 235
Bénéfice avant quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées et les impôts payés	6 759	6 188	18 166	14 560
Quote-part du résultat net des coentreprises et des entreprises associées	459	288	1 517	1 423
Bénéfice avant impôts	7 218	6 476	19 683	15 983
Impôts				
Exigibles	2 034	1 494	5 150	4 679
Différés	7	89	122	(34)
Total des impôts	2 041	1 583	5 272	4 645
Bénéfice net et résultat global	5 177	4 893	14 411	11 338
Bénéfice net et résultat global attribués aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle	352	38	696	253
Actionnaires de Vision New Look	4 825	4 855	13 715	11 085
	5 177	4 893	14 411	11 338
Bénéfice net par action				
De base	0,31	0,31	0,88	0,71
Dilué	0,31	0,31	0,88	0,71

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net, du BAIIA ajusté et du BAIIA ajusté attribué aux actionnaires
des périodes terminées le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net	5 177	4 893	14 411	11 338
Amortissement et perte sur la cession d'immobilisations	4 478	4 758	13 342	15 421
Frais financiers, après revenus d'intérêts	1 750	2 150	7 285	6 235
Impôts	2 041	1 583	5 272	4 645
BAIIA^(a)	13 446	13 384	40 310	37 639
Rémunération à base d'actions ^(b)	126	189	609	835
Perte nette (gain net) sur la variation de la juste valeur des contrats de change	(16)	—	(4)	(42)
Frais liés aux acquisitions ^(c)	353	150	1 100	1 330
Autres éléments non comparables ^(d)	678	175	(276)	788
BAIIA ajusté^(a)	14 587	13 898	41 739	40 550
Écart en \$	689		1 189	
Écart en %	5,0 %		2,9 %	
% du chiffre d'affaires	19,6 %	19,1 %	18,6 %	18,4 %
Par action (de base)	0,93	0,89	2,67	2,61
Par action (dilué)	0,93	0,89	2,67	2,60

Le tableau ci-dessous présente le BAIIA ajusté disponible aux actionnaires de Vision New Look lequel tient compte des participations dans des coentreprises et des entreprises associées.

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
BAIIA ajusté ^(a)	14 587	13 898	41 739	40 550
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(459)	(288)	(1 517)	(1 423)
BAIIA des coentreprises et entreprises associées	788	678	2 682	2 665
BAIIA attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(487)	(318)	(1 324)	(1 084)
BAIIA ajusté attribué aux actionnaires^(a)	14 429	13 970	41 580	40 708

- a) Le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribué aux actionnaires ne sont pas des mesures conformes IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires sont des mesures financières utiles car elles aident à établir la capacité de l'entreprise à générer des fonds de son exploitation. Les investisseurs doivent être conscients que le BAIIA, le BAIIA ajusté et le BAIIA ajusté attribuable aux actionnaires ne doivent pas être interprétés comme des alternatives au bénéfice net ou flux de trésorerie, lesquels sont déterminés selon les IFRS.
- b) La rémunération à base d'actions représente la juste valeur des options de Vision New Look dont les droits sont acquis au cours de cette période.
- c) Les frais connexes aux acquisitions d'entreprises comprennent principalement des honoraires juridiques et autres honoraires liés aux acquisitions d'entreprises, qu'elles soient réalisées ou en cours de réalisation.
- d) Les autres éléments non comparables comprennent des charges ponctuelles (revenus ponctuels) en lien avec des coûts du personnel liés aux acquisitions, à la restructuration et à des éléments de transitions.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement du bénéfice net attribué aux actionnaires et du bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires
des périodes terminées le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice net attribué aux actionnaires	4 825	4 855	13 715	11 085
Amortissements des immobilisations incorporelles acquises	1 651	1 762	4 912	5 415
Frais liés aux acquisitions	353	150	1 100	1 330
Rémunération à base d'actions	126	189	609	835
Autres éléments non comparables	678	175	(276)	788
Impôts s'y rapportant	(706)	(551)	(1 845)	(1 851)
Bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires^(a)	6 927	6 580	18 215	17 602
Écart en \$	347		613	
Écart en %	5,3 %		3,5 %	
% du chiffre d'affaires	9,3 %	9,0 %	8,1 %	8,0 %
Montant par action				
De base	0,44	0,42	1,17	1,13
Dilué	0,44	0,42	1,17	1,13

a) Le bénéfice net ajusté attribué aux actionnaires n'est pas une mesure conforme aux IFRS et il ne peut être comparé à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que la communication du bénéfice net ajusté fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises, les frais liés aux acquisitions, la rémunération à base d'actions et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients que le bénéfice net ajusté ne doit pas être interprété comme une alternative au bénéfice net déterminé selon les IFRS.

GROUPE VISION NEW LOOK INC.
Rapprochement des flux de trésorerie disponibles et des flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation des périodes terminées le 28 septembre 2019 et le 29 septembre 2018

En milliers de dollars canadiens, à l'exception des montants par action

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Bénéfice avant impôts	7 218	6 476	19 683	15 983
Ajustements :				
Amortissements et perte sur cession d'immobilisations	4 478	4 758	13 342	15 421
Rémunération à base d'actions	126	189	609	835
Frais financiers	1 881	2 220	7 577	6 445
Produits d'intérêts	(131)	(70)	(292)	(210)
Autres	(123)	(12)	(208)	(242)
Quote-part du résultat net des coentreprises et entreprises associées	(459)	(288)	(1 517)	(1 423)
Impôts payés	(1 103)	(2 246)	(3 848)	(6 371)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, avant variation des éléments du fonds de roulement	11 887	11 027	35 346	30 438
Variation des éléments du fonds de roulement	1 585	(1 562)	918	(3 075)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 472	9 465	36 264	27 363

Flux de trésorerie disponibles

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 472	9 465	36 264	27 363
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 343)	(1 013)	(6 336)	(7 213)
Flux de trésorerie disponibles^(a)	11 129	8 452	29 928	20 150

a) Les flux de trésorerie disponibles ne sont pas une mesure conforme IFRS et il est peu probable que l'on puisse les comparer à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile sur les flux de trésorerie disponibles après avoir considéré les dépenses d'investissement nécessaires. Les investisseurs doivent être conscients que les flux de trésorerie disponibles ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation qui sont déterminés conformément aux IFRS.

Flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation

	13 semaines		39 semaines	
	28 sept. 2019	29 sept. 2018	28 sept. 2019	29 sept. 2018
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	13 472	9 465	36 264	27 363
Impôts payés	1 103	2 246	3 848	6 371
Variation des éléments du fonds de roulement	(1 585)	1 562	(918)	3 075
Frais liés aux acquisitions	353	150	1 100	1 330
Autres éléments non comparables	678	175	(276)	788
Flux de trésorerie ajustés liés aux activités d'exploitation^(a)	14 021	13 598	40 018	38 927

a) Les flux de trésorerie ajustés ne sont pas une mesure conforme aux IFRS et ne peuvent être comparés à des mesures similaires utilisées par d'autres entreprises. Vision New Look croit que cette communication fournit de l'information utile car elle permet la comparaison des résultats nets excluant les frais d'acquisition et les autres éléments non comparables, lesquels peuvent varier de manière importante d'un trimestre à l'autre. Les investisseurs doivent être conscients les flux de trésorerie ajustés provenant des activités d'exploitation ne doivent pas être interprétés comme une alternative aux flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, lesquels sont déterminés conformément aux IFRS.